



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : vendredi 05 avril 2024

**Délibération N°2024-16**  
**Présentation et Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal**

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN  
Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité Syndicat en date du 07 février 2024

**Finances**

2. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2023 : Budget Annexe CFME
4. Présentation du Compte de gestion 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Affectation des résultats 2023 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
6. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CFME

**Directions**

8. Administration : Service d'une Agence de Voyages pour l'achat de titres de transport et de prestations associées.
9. Retrait du PNRM au collège « Parc Naturel » au CESECEM
10. Biodiversité : Modification de la délibération n°21-13 relative au Corridor Ecologique
11. Désignation d'un Représentant du PNRM à la Commission du CESAR
12. Animation : Nouveau mode de gestion des sites du PNRM
13. Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
14. Délégation au Président pour la vente de produits à l'Association des Amis du PNRM

**Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM** → Mr F. ISMAIN.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) –Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) -Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce). - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin).

→**Communautés d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (suppléante CACEM).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→**Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr G. MONSTIN(Carbet) à Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) – Mr E. JULTAT(Schoelcher) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**

→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→**Communes** : – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin).

→**Communautés d'agglomération** : - Mr B. BIROTA (CAP NORD).

**Membres titulaires absents excusés** : Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	27
Procurations	06
<b>Vote</b>	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>Date de la convocation :</b>	
25 mars 2024	

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;

**Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France ;

**Considérant** que le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique en date du 07 février 2024 ;

**Considérant** que le conseil syndical doit adopter avant le 15 avril de l'année 2024 le budget primitif qui sera exécuté par le président du PNRM ;

**Considérant** que le compte administratif 2023 a été adopté et que les résultats ont été intégrés au budget primitif 2024 ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés.

**Le Comité syndical,**

**Article 1**

Adopte le Budget Primitif du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2024. Le Budget Primitif a été voté par chapitre en dépenses et en recettes tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après :

Budget principal 28000	Dépenses	Recettes
	BP 2024	BP 2024
Fonctionnement	15 961 957.84 €	15 961 957.84 €
Investissement	10 825 052.19 €	10 825 052.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 797 010.03 €</b>	<b>26 797 010.03 €</b>

**Article 2**

Donne mandat au Président pour appliquer ce budget et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

**Article 3**

Madame la Trésorière de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le vendredi 5 avril 2024

Le Président,  
**Félix ISMAÏL**

